

# Revenus des ménages

Le revenu disponible brut (RDB) des ménages a été particulièrement dynamique en fin d'année 2020, au troisième trimestre avec le fort rebond de l'activité puis au quatrième avec les nombreuses mesures de soutien budgétaires. Après s'être replié légèrement au premier trimestre 2021, le RDB des ménages se serait redressé au deuxième trimestre, sous l'effet de la reprise de l'activité. Puis, au second semestre, il ralentirait avec la diminution progressive des mesures de soutien.

En moyenne sur l'année 2021, le RDB des ménages accélérerait nettement (+3,2 % après +1,0 % en 2020) grâce au rebond des revenus d'activité, lesquels s'étaient repliés l'an dernier. Compte tenu de l'accélération des prix de la consommation des ménages, le pouvoir d'achat du RDB progresserait de +1,8 % en 2021, après +0,4 %. Par unité de consommation, il augmenterait de +1,4 %, après une stabilité en 2020.

## Les revenus d'activité rebondiraient fortement en 2021

En 2021, les revenus d'activité progresseraient de 6,1 % après leur net recul de 2020 (-3,7 %, ► **figure 1**). En effet, la masse salariale brute rebondirait sous l'effet de la reprise de l'emploi et de l'augmentation du temps de travail (diminution du recours à l'activité partielle et des

absences pour arrêts maladie et gardes d'enfants), mais aussi du fait du dynamisme du salaire moyen par tête (► **encadré**).

Par ailleurs, l'excédent brut d'exploitation (EBE) des entrepreneurs individuels (EI) devrait progresser fortement sur l'année (+8,3 % après -0,6 % en 2020). Ce rebond refléterait surtout l'acquis de croissance enregistré fin 2020 : après sa chute au premier semestre 2020, l'EBE des EI a été très dynamique au second semestre, bénéficiant du rebond d'activité du troisième trimestre et plus globalement des mesures de soutien, dont le Fonds de Solidarité monté en charge au quatrième trimestre. D'ici la fin de l'année 2021, la reprise de l'activité économique soutiendrait la valeur ajoutée des EI, tandis que les montants alloués dans le cadre du Fonds de Solidarité baisseraient progressivement.

Les revenus de la propriété se redresseraient quant à eux de +2,5 % en 2021 après leur forte baisse de 2020 (-12,6 %) : les revenus distribués des sociétés progresseraient notamment de 12,2 % en raison du rebond des dividendes versés. Par ailleurs, l'épargne financière accumulée au cours de l'année 2020 occasionnerait des intérêts, atténués toutefois par des taux en légère baisse.

## ► 1, Composantes de revenu disponible brut des ménages

variations en %

	Variations trimestrielles									Variations annuelles		
	2020				2021				2019	2020	2021	
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4				
<b>Revenu disponible brut (100 %)</b>	-0,8	-1,7	3,2	1,9	-0,2	1,0	0,3	0,1	3,4	1,0	3,2	
dont :												
Revenus d'activité (72 %)	-2,5	-10,1	12,7	0,6	0,0	1,2	2,5	0,6	3,1	-3,7	6,1	
Masse salariale brute (64 %)	-2,4	-10,9	13,3	-0,7	0,5	1,1	2,7	1,1	3,2	-4,1	5,8	
EBE des entrepreneurs individuels* (8 %)	-3,2	-4,0	8,0	10,5	-3,4	2,0	1,2	-3,1	2,3	-0,6	8,3	
Prestations sociales en espèces (35 %)	3,4	10,4	-6,9	2,6	-0,5	-0,2	-2,8	-1,4	2,9	9,5	-1,6	
EBE des ménages purs (14 %)	-0,3	-1,7	3,1	0,6	0,6	1,0	1,1	0,7	3,2	1,1	3,7	
Revenus de la propriété (6 %)	-4,5	-3,8	-2,4	-1,5	0,0	5,8	2,0	2,3	-2,3	-12,6	2,5	
Prélèvements sociaux et fiscaux (-27 %)	-0,3	-7,8	10,1	-1,9	0,6	0,7	2,6	0,0	0,5	-3,2	3,7	
<b>Prix de la consommation des ménages</b>	<b>0,2</b>	<b>-0,1</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>	<b>0,8</b>	<b>0,4</b>	<b>0,5</b>	<b>0,1</b>	<b>0,8</b>	<b>0,6</b>	<b>1,4</b>	
<b>Pouvoir d'achat du RDB</b>	<b>-1,0</b>	<b>-1,6</b>	<b>3,0</b>	<b>1,9</b>	<b>-1,0</b>	<b>0,5</b>	<b>-0,2</b>	<b>0,0</b>	<b>2,6</b>	<b>0,4</b>	<b>1,8</b>	
<b>Pouvoir d'achat par unité de consommation</b>	<b>-1,1</b>	<b>-1,7</b>	<b>2,9</b>	<b>1,8</b>	<b>-1,1</b>	<b>0,4</b>	<b>-0,3</b>	<b>-0,1</b>	<b>2,0</b>	<b>0,0</b>	<b>1,4</b>	

■ Prévision

Lecture : après une baisse de 0,2 % au premier trimestre 2021, le revenu disponible brut des ménages aurait augmenté au deuxième trimestre, avec +1,0 %. L'évolution annuelle serait de +3,2 % en 2021.

Note : les chiffres entre parenthèses donnent la structure de l'année 2019.

\* l'excédent brut d'exploitation (EBE) des entrepreneurs individuels est le solde du compte d'exploitation des entreprises individuelles, Il s'agit d'un revenu mixte puisqu'il rémunère le travail effectué par le propriétaire de l'entreprise individuelle, et éventuellement les membres de sa famille, mais contient également le profit réalisé en tant qu'entrepreneur.

Source : Insee

## Les prestations sociales se replieraient en 2021

En 2021, les prestations sociales devraient reculer (-1,6 % après +9,5 % en 2020) en raison de la diminution progressive de plusieurs dispositifs de soutiens aux ménages, sous l'hypothèse de levée des restrictions sanitaires. En effet, les versements au titre de l'activité partielle, encore très élevés au premier trimestre (bien qu'en léger retrait par rapport à la fin d'année 2020), devraient conserver peu ou prou le même niveau au deuxième trimestre puis diminuer nettement d'ici la fin de l'année avec le redressement des revenus d'activité (► **figure 2**). Par ailleurs les stabilisateurs automatiques (allocations chômage, aides pour le logement, revenu de solidarité active...) devraient jouer *decrescendo*, avec l'amélioration de l'emploi et de la situation économique. En outre, les diverses aides exceptionnelles versées depuis le troisième trimestre 2020 (majoration de l'AAH, aides exceptionnelles ciblées sur les populations les plus fragiles) devraient diminuer voire s'arrêter à partir du troisième trimestre. Sauf nouvelle vague épidémique d'ici la fin de l'année, les remboursements de dépenses de santé baisseraient (diminution du nombre de tests, puis de vaccins administrés, etc.) ainsi que les indemnités journalières versées.

Au total, les prestations sociales auraient été relativement stables au deuxième trimestre 2021 (-0,2 %) après la légère baisse du début d'année (-0,5 %), puis se replieraient respectivement de 2,8 % et 1,4 % aux troisième et quatrième trimestres.

## Les prélèvements sociaux et fiscaux seraient en hausse en 2021, avec la reprise de l'activité économique

Les prélèvements sociaux et fiscaux augmenteraient de 3,7 % sur l'année 2021. En 2020, les cotisations à la charge des ménages et les impôts avaient reculé respectivement de 2,5 % et 3,6 % en raison de la chute de l'activité économique, de la réforme du barème de l'impôt sur le revenu (IR) et du dernier dégrèvement de la taxe d'habitation pour les 8 premiers déciles.

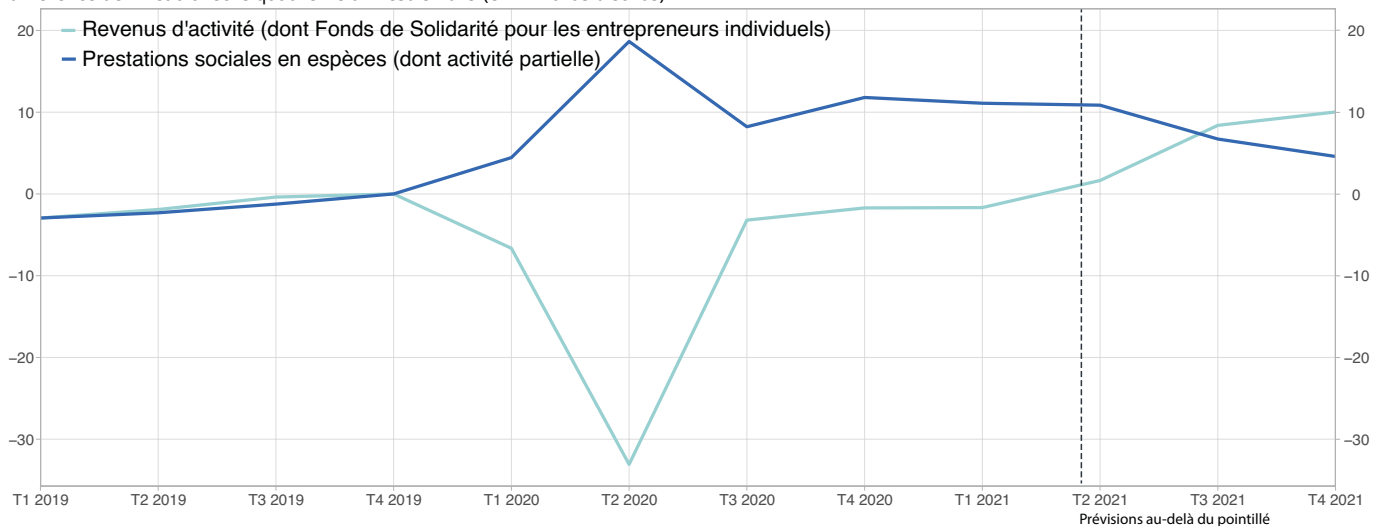
En 2021, ces prélèvements croîtraient avec la reprise de l'activité économique (cotisations sociales et CSG), avec un IR net un peu plus élevé qu'en 2020 mais aussi du fait des prélèvements sur le patrimoine (CSG capital et PFU) plus dynamiques qu'en 2020 en raison de la hausse prévue des revenus de la propriété. Ainsi, les prélèvements sociaux et fiscaux seraient en hausse au cours de l'année 2021, sauf au quatrième trimestre en raison du premier dégrèvement de taxe d'habitation pour les 20 % des ménages les plus aisés.

## Par unité de consommation, le pouvoir d'achat serait en hausse en 2021

Sur l'année 2021, le RDB des ménages progresserait nettement : +3,2 % après +1,0 % en 2020. En infra-annuel, le RDB aurait été en hausse au deuxième trimestre puis ralentirait en fin d'année. Cependant, il faut noter qu'il a été particulièrement dynamique en fin d'année 2020

## ► 2. Après un an de soutien, les prestations sociales diminueraient au fur et à mesure que les revenus d'activité se redressent

différence de niveau avec le quatrième trimestre 2019 (en milliards d'euros)



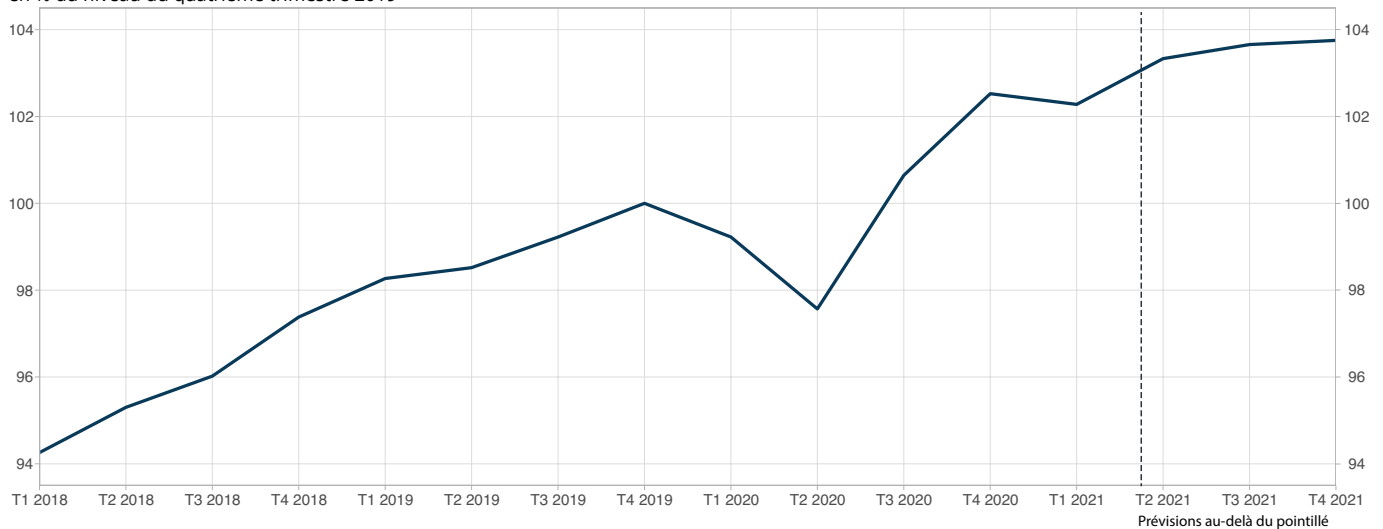
Source : Insee

et part ainsi début 2021 d'un niveau relativement élevé, grâce aux différentes aides (► **figure 3**). Malgré la baisse prévue de nombreuses mesures en faveur des ménages, dans un contexte sanitaire plus favorable, l'amélioration de l'activité économique et l'effet d'acquis de la fin 2020 contribuent donc à ce qu'au total, en moyenne annuelle, le RDB accélère en 2021 par rapport à 2020.

Du fait de l'accélération des prix de la consommation des ménages, le pouvoir d'achat serait moins dynamique que le RDB et augmenterait de 1,8 % en 2021, après +0,4 % (► **figure 4**). Rapporté à une unité de consommation pour tenir compte des évolutions démographiques, il augmenterait ainsi de +1,4 % après avoir été stable en 2020. ●

### ► 3. Le revenu disponible brut des ménages bénéficierait notamment d'un « effet acquis » en 2021, après sa forte croissance fin 2020

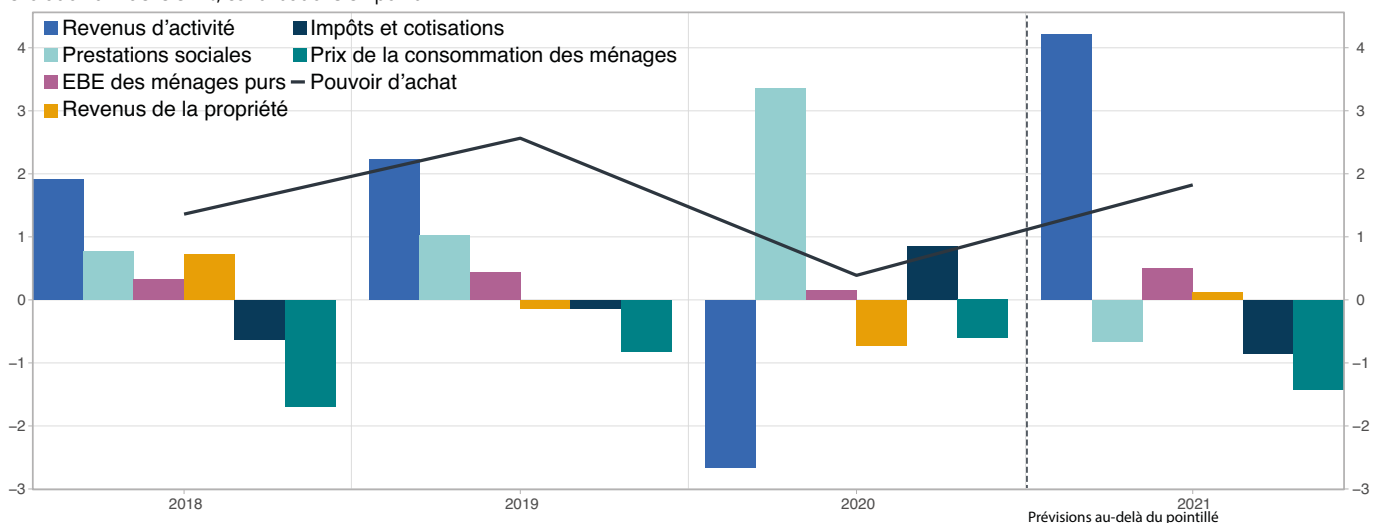
en % du niveau du quatrième trimestre 2019



Source : Insee

### ► 4. Le pouvoir d'achat accélérerait en 2021, malgré la hausse de l'inflation

évolution annuelle en %, contributions en point



Source : Insee

## Fin 2021, le salaire moyen par tête retrouverait presque son niveau tendanciel

Au premier trimestre 2021, le salaire moyen par tête (SMPT) des branches marchandes non agricoles a augmenté de 0,7 % par rapport au quatrième trimestre 2020, dans un contexte de maintien des restrictions d'activité dans certains secteurs. Cette hausse fait suite à une année 2020 marquée par des variations d'ampleur inédite : -3,1 % en variation trimestrielle au premier trimestre 2020, -11,9 % au deuxième, +17,0 % au troisième puis -2,3 % au quatrième (► [tableau](#)). Ces fluctuations résultent principalement du recours au chômage partiel, massif lors du confinement du printemps. Ce dispositif a en effet conduit à substituer des indemnités, qui ne sont pas considérées comme du salaire, à une partie des salaires. Son impact baissier sur le niveau du SMPT est toutefois atténué par un effet de composition : les ouvriers et les employés ont été plus souvent au chômage partiel tandis que les cadres, mieux rémunérés, ont été plus souvent en télétravail, et les secteurs les plus touchés par la contraction de l'activité ont souvent été les moins rémunérateurs. Au quatrième trimestre 2020, les mesures de couvre-feu et de reconfinement se sont traduites par un recours accru au chômage partiel, dans des proportions cependant bien moindres que lors du premier confinement. Au total, avec un recours encore important au chômage partiel au premier trimestre 2021, le salaire moyen par tête y est demeuré inférieur à son niveau d'avant-crise (-1,7 % par rapport à son niveau du quatrième trimestre 2019).

Sur le reste de l'année 2021, le SMPT continuerait de nettement se redresser : +1,4 % prévu au deuxième trimestre, puis +2,6 % au troisième et +0,9 % au quatrième. Ces hausses s'inscriraient dans un contexte de reprise de l'activité économique qui permettrait au recours au chômage partiel de s'atténuer progressivement. Avec la levée de la plupart des restrictions d'activité à la fin du printemps 2021, c'est au troisième trimestre que le SMPT progresserait le plus fortement. La hausse serait également dynamisée par la reconduction, décidée en mars 2021, du dispositif de prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (Pepa). Ce dispositif avait été mis en place pour le premier trimestre 2019 puis reconduit et élargi une première fois en 2020, compte tenu de la crise sanitaire. Au final, au quatrième trimestre 2021, le SMPT dépasserait de 3,2 % son niveau de la fin 2019, retrouvant presque le niveau qu'il aurait atteint en suivant sa tendance de long terme observée depuis la fin des années 2000 (en moyenne +1,8 % par an entre 2009 et 2019).

Les évolutions du SMPT comportent deux composantes : les éléments les plus conjoncturels, affectés en premier lieu par la crise sanitaire (contrepartie du recours au chômage partiel, heures supplémentaires, primes), s'ajoutent aux mouvements tendanciels des salaires. Le salaire mensuel de base (SMB) reflète davantage cette composante tendancielle ou sous-jacente avec une composante conjoncturelle beaucoup plus faible. Ainsi, les fluctuations du SMB ont été beaucoup plus modérées en 2020 : +0,8 % par semestre. Ces évolutions se poursuivraient sur le même rythme en 2021, dans un contexte de léger regain d'inflation, de stabilisation du chômage et de revalorisation du Smic au 1<sup>er</sup> janvier inférieure à celles des trois années précédentes (+1,0 %, compte tenu de la faible inflation en 2020). ●

### ► Évolution du salaire moyen par tête (SMPT) et du salaire mensuel de base (SMB)

salaires nominaux, évolution en % ; données CVS

	Taux de croissance trimestriels								Évolution depuis le T4 2019								Évolution en moyenne annuelle		
	2020				2021				2020				2021				2019	2020	2021
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4			
SMPT dans le secteur marchand non agricole	-3,1%	-11,9%	17,0%	-2,3%	0,7%	1,4%	2,6%	0,9%	-3,1%	-14,6%	0,0%	-2,4%	-1,7%	-0,3%	2,3%	3,2%	2,3%	-4,9%	6,2%
SMB	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,5%	0,4%	0,7%	1,1%	1,5%	1,9%	2,3%	2,8%	3,3%	1,7%	1,5%	1,6%

■ Prévisions

Note : l'enquête Acemo trimestrielle de la Dares a été suspendue au deuxième trimestre 2020 (données portant sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2020). Les taux de croissance trimestriels du SMB des premier et deuxième trimestres 2020 présentés ici résultent d'estimations, cohérentes avec la variation semestrielle du SMB observée entre T4 2019 et T2 2020.

Source : Dares, Insee